

Brécey le 17 novembre 2006.

Monsieur Philippe Bas
Ancienne Permanence de l'ancien député René André
1, Rue Paul Primaux
50300 - AVRANCHES

A l'attention d'Alain Jacquet, ancien attaché parlementaire de l'ancien député René André, Directeur de Campagne du candidat Philippe Bas

Monsieur le Ministre,

Jusqu'à présent, le plus souvent, sinon toujours, les électeurs de la 2ème circonscription étaient convoqués pour une ratification purement formelle du choix du candidat unique, désigné par "l'Establisement" politique local, **élu avant même le vote.**

Pour la première fois dans la 2ème circonscription de la Manche, les électeurs auront, sans doute, enfin une possibilité de choix, c'est une chance pour la démocratie. De **"vraies élections"**, il y aura un vrai débat d'idées, un véritable enjeu électoral sanctionné par les urnes, cette chance les électeurs de l'Avranchin et du Mortainais entendent bien la saisir. **Bocage Avenir** en sa qualité de mouvement citoyen, se fait tout naturellement leur interprète auprès de chacun des candidats pour qu'il indique clairement sa position sur les problèmes cruciaux qui affectent le Présent et conditionnent l'avenir de notre département, à savoir:

Traitement des ordures ménagères et des déchets industriels non toxiques.

Il n'existe, à ce jour, aucun plan départemental sur cette question. Or, malgré tout, trois sites d'enfouissement sont en attente de la décision du Préfet, représentant de l'Etat, pour délivrer ou non le feu vert à leur ouverture.

Canton de Brécey, site de la commune de Cuves. (*Nos courriers des 14 et 23 septembre vous ont alerté sur le caractère scandaleux de ce projet.*)

Canton-Commune d'Isigny.

Canton de Barenton, Saint-Georges de Rouelley.

L'autorisation doit être refusé, un moratoire doit être décidé, un sursis à exécution exigé, en l'attente d'adoption d'un plan départemental.

L'assainissement non collectif.

Le Sud-Manche compte une proportion exceptionnellement importante d'habitats individuels. La nouvelle réglementation en cours d'application inquiète ici, plus que partout ailleurs, notamment pour ses lourdes conséquences financières.

Tarifification des maisons de retraites du département.

Vous savez, puisque vous êtes Ministre Délégué aux Personnes âgées, qu'en 2002, la mise en place de l'A P A est intervenue en même temps que la réforme de la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les résidents, leurs familles et l'opinion publique se sont émus des pratiques tarifaires de nombreux établissements sous la tutelle des départements, ceux de la Manche se classant dans le peloton de tête des augmentations tarifaires.

Le département du Calvados n'a pas hésité à commander un audit des pratiques tarifaires des Etablissements d'accueil des personnes âgées, pourquoi la Manche semble t'elle s'y refuser ?

Ligne T H T (Très Haute Tension).

Elle doit relier le futur E P R de La Hague, nord du Cotentin, aux lieux de consommation, Bretagne, Région Parisienne.

L'EPR est peut-être une nécessité pour l'avenir de l'énergie française, mais pourquoi le construire, dans une zone qui n'a aucun besoin d'électricité et construire ensuite une ligne de 150 à 200 kilomètres pour transporter cette électricité sur les lieux de consommation, coût et perte d'énergie inutiles.

Réforme des institutions administratives, voir notre site: www.bocageavenir.com.

Bocage Avenir vous a écrit le 14 septembre dernier, (*courrier adressé à votre Ministère*), le 22 septembre, nouveau courrier (*adressé également à votre ministère*), ce dernier, "*lettre ouverte*", à été distribué massivement dans la 2ème circonscription. Le 9 octobre lors de votre réception de présentation à Saint-Hilaire du Harcouët, une "*lettre ouverte*" du 7 octobre vous a été remise en "*main propre*" et distribuée aux participants de la réception. A propos de ce buffet de campagne, c'est un "*record d'affluence*" que les organisateurs espéraient, c'est un public clairsemé qui s'est présenté, le record d'affluence rapporté par la Gazette de la Manche relève d'une complaisante affabulation médiatique. En vérité, le public aurait pu être encore plus clairsemé sans "*l'affluence record*", et ce record est bel et bien authentique et dû à la présence des promoteurs du C E T de Cuves / Brécey et des personnes qui se sont illustrées dans les augmentations tarifaires records des MAPAD de la Manche.

L'identification désormais précise des personnalités qui vous ont choisi comme candidat, de celles qui vous ont aidé dans la bataille départementale de l'investiture U M P et de celles qui s'impliquent visiblement dans votre combat permet aujourd'hui à **BA** d'affirmer qu'au fond votre silence obstiné est..... éloquent: sur les questions cruciales que les électeurs de la 2ème circonscription veulent voir sérieusement et publiquement abordées par chacun des candidats, **vous êtes l'otage de ceux qui vous soutiennent.**

Votre total mutisme est dès lors ... parlant. Il est l'expression du "*Devoir de Réserve*" (sic), que vous vous imposez à l'égard de ceux qui vous feront peut-être Roi, de ceux qui dans l'ombre, comme toujours dans la Manche, ont toujours arrêté toutes les décisions à prendre. Ces décisions sont toujours prises sur le critère exclusif de l'unité de la circonscription, "*unité si profonde que toutes les circonscriptions nous envient*", (J. Bizet), que ces décisions soient ou non conformes à l'intérêt général, à la légalité républicaine voire au simple bon sens.

BA est un mouvement pragmatique. Ses affirmations sont toujours illustrées par l'exemple concret. Sans nul doute l'exemple le plus probant en ce qu'il est caricatural des pratiques de "*l'Establishment local*" est celui de la question du traitement des ordures ménagères et des déchets industriels non toxiques. La "*politique*", (sic), du "*Directoire*", (resic) qui s'est mis en place après la disparition du "*célèbre patron*" autocratique de la Manche: Léon Joseau Marigné pour régenter les affaires du département, s'est, comme toujours, réduite à utiliser le sujet pour allouer de bons et solides cadeaux qui entretiennent l'amitié, la solidarité et l'unité du groupe aux "*Lieutenants du Régime*" à savoir à Bernard Pinel son C E T, (*son deuxième*), à Isigny, à Bernard Tréhet son C E T de Cuves / Brécey. Voilà pour le fond. Et pour la forme, c'est **l'Administration** qui conduira ce projet impopulaire pendant qu'avec un bel ensemble tous les élus s'indigneront de ce que, décidément, une fois de plus, **l'Administration** n'écoute pas les pauvres élus. Le refrain est connu, la "*ficelle*" efficace. Mais alors, on peut légitimement se demander à qui le préfet, fonctionnaire salarié, obéit-il donc en conduisant **seul contre tous** un projet unanimement dénoncé comme scandaleux et légalement douteux ? Comme électoralement, on peut s'interroger sur l'utilité de voter pour des représentants qui tiennent à avouer qu'ils ne représentent rien.... même pas pour le Préfet pourtant simple agent de l'Etat.

C'est ainsi que "*l'Establishment local*" mène sa politique de caste sans que jamais sa responsabilité politique ne puisse être engagée, pas plus d'ailleurs que sa responsabilité légale. C'est "*l'Administration*" qui autorise les projets par arrêtés préfectoraux, c'est elle qui est sanctionnée, assez régulièrement d'ailleurs, par le Tribunal Administratif, par l'annulation des arrêtés en cause mais, las, six à sept ans plus tard; ce qui conduit la presse à rédiger de gros titres à l'humour dévastateur pour notre justice. Ainsi par exemple pour Isigny, suite à l'annulation par la Cour d'Appel de Nantes le 24 mars 2006 de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 1997, Ouest-France titre: "**Isigny: la décharge qui n'aurait pas dû exister**".

Bocage Avenir, mouvement citoyen, joue toujours dans les campagnes électorales le rôle d'interprète des électeurs. Pour eux **BA** interpelle les candidats sur les questions qui préoccupent les électeurs, afin que leur choix se porte sur celui ou ceux d'entre eux dont les réponses sont les plus proches de leurs vœux.

A ce jour, **Bocage Avenir** juge que votre absence de réponse vaut réponses et que le type de campagne que vous menez **au travers de la presse** - et quelle presse: La Gazette, par exemple s'est transformée en "*journal people*" où la vedette incontestée, présente à pleines pages semble l'animateur du jeu télévisé le "*Millionnaire*".

Comme **auprès des 178 Maires**, comme aussi **votre volonté**, par la main tendue à votre challenger qui dissimule en fait le "*gros bâton*" dont il est menacé, **d'être le seul candidat à droite** pour priver en fait l'électeur de son **droit à choix éclairé** par un débat de fond sur les questions lancinantes en suspens au niveau local.....Tout ceci nous conduit à penser que, décidément, pour les électeurs de l'Avanchin et du Mortainais vous n'êtes peut-être pas le représentant qu'il leur faut

Bien entendu notre position est déduite..... **de votre silence**. Il suffirait de vous en départir.... mais le pouvez-vous ? pour que notre jugement soit éventuellement révisé sous réserve d'un préalable incontournable: que le **membre éminent du pouvoir exécutif - vous êtes ministre - donne ordre au Préfet, fonctionnaire de l'état, de refuser l'ouverture du C ET de Cuves / Brécey et décide d'un moratoire pour les C E T d'Isigny et de Barenton.**

Nous envoyons copie de ce courrier à Frédérique Heurgier, candidate P S, en lui demandant ses positions sur nos cinq questions, évidemment "*coeur*" du débat électoral dans la 2ème circonscription.

Nous serons présent le lundi 20 novembre à 20 heures au cinéma REX à Sourdeval.

afin d'interroger aussi votre challenger Guénahaël Huet avec la même franchise et la même fermeté. Nous ne manquerons pas de faire connaître à toutes les parties prenantes dans cette campagne, et bien sûr en priorité, aux électeurs de l'Avanchin et du Mortainais, les réponses qui auront été données, ou pas, à nos questions.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.



Yves Mancel
Président de Bocage Avenir.

Bocage Avenir
2, La Bleutière
50370 - BRECEY